



Conseil régional

Nadège AZZAZ

Présidente du groupe Ensemble l'Île-de-France

Conseillère régionale d'Ile-de-France,

Conseillère municipale de Châtillon

Madame la Directrice Académique

Châtillon, le 1^{er} juillet 2018

Objet : Lycée Jacques Monod de Clamart – Situation des collégiens de Châtillon

Madame la Directrice,

En ma qualité de Conseillère régionale d'Île-de-France, j'ai été à nouveau saisie par les Parents d'élèves de Châtillon sur la problématique des affectations des collégiens de troisième de Châtillon.

Cette année encore, la situation apparaît comme alarmante : les collégiens affectés en seconde générale au lycée intercommunal Jacques MONOD est passé de 61,25% en 2017 à 51,7% en 2018 et la proportion de vœux satisfaits n'atteint même plus 50% cette année.

Les collégiens de Georges Sand sont désormais orientés vers les lycées Montesquieu du Plessis-Robinson et Jean Jaurès de Chatenay-Malabry et ceux de Paul Eluard vers le lycée Mounier de Chatenay-Malabry.

Des engagements semblaient pourtant avoir été pris pour rééquilibrer cette situation et éviter, encore cette année, que les jeunes châtilonnais soient préjudiciés par l'absence d'anticipation des pouvoirs publics quant aux équipements publics, entraînant l'allongement des temps de trajet jusqu'à 50 minutes.

Il est nécessaire à minima que les mêmes taux d'affectation au lycée Monod soient mis en œuvre et qu'un engagement soit pris quant à l'étude bienveillante des recours des familles sur le sujet.

Je vais à nouveau saisir de cette difficulté la Présidente de Région après sa décision de ne pas construire de nouvel établissement à Châtillon dans le cadre du plan pluri-annuel d'investissement régional faute d'emprise foncière mise à disposition par la ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Nadège AZZAZ

Copie : Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Île-de-France